

[Accueil](#) | [Vaud & Régions](#) | [Politique locale](#) | Limitation des mandats: Romain Pilloud dévoile le plan du PS

Abo **Limitation des mandats socialistes**

«Nous voulons éviter un nouveau déchirement et refermer les plaies»

Il sera plus dur d'avoir une dérogation pour garder son siège. Le président Romain Pilloud dévoile le plan du Parti socialiste vaudois.



Jérôme Cachin

Publié: 15.04.2025, 19h07



Romain Pilloud, président du PSV, détaille le plan d'action du parti pour limiter la durée des mandats politiques.

Laurent de Senarclens / 24 heures



Écoutez cet article:



00:00 / 08:31 1X

BotTalk

En bref:

- Le PS vaudois renforce ses règles pour limiter la durée des mandats politiques.
- Plus besoin d'un congrès pour refuser une dérogation à un élu en place.
- Cette «question sensible» débouche sur une solution après de longs débats internes.

Les élus socialistes vaudois n'auraient plus le droit d'obtenir des dérogations aussi facilement qu'avant pour prolonger leur mandat. Une révision des statuts, à l'ordre du jour d'un congrès le 24 mai, vise à durcir les conditions. L'affaire aurait pu être tranchée il y a six mois, mais le sujet a été plus épineux qu'il n'y paraît. La Jeunesse socialiste bataille depuis des années contre ces exceptions qui brouillent l'image d'un parti fondé sur le principe de l'égalité.

La deuxième dérogation accordée ric-rac à Roger Nordmann en 2022 pour le Conseil national a créé les tensions les plus vives. Pierre-Yves Maillard a eu le droit de se présenter au gouvernement cantonal une quatrième fois en 2017. Anne-Catherine Lyon avait fini par retirer sa demande. En 2023, l'Yverdonnoise Brenda Tuosto a pu cumuler Municipalité et Conseil national, mais rien ne changerait pour ce genre de cas.

Les regards se sont tournés ensuite vers Nuria Gorrite ⁷. Si la ministre voulait briguer un quatrième mandat au Conseil d'État, elle aussi devrait se plier aux nouvelles règles. «Cette révision doit se faire indépendamment des destins personnels, le mien ou celui des autres, commente-t-elle en apportant son soutien. Je la défendrai devant le congrès du parti», car l'objectif est, selon elle, de «favoriser la relève socialiste et progressiste, surtout dans ce monde qui se polarise».

Le président des socialistes vaudois, Romain Pilloud, justifie des changements qu'il espère voir plébiscités, pour «l'unité du parti».

Votre réforme vise à favoriser la relève. Mais pourquoi faut-il passer par une limitation de la durée des mandats, qui ne concerne qu'un petit nombre de personnes?

Aujourd'hui déjà, le PS Vaudois a un système assez restrictif. Nous faisons déjà mieux que tous nos adversaires politiques sur ce plan. Le but, maintenant, est d'éviter le risque d'usure du pouvoir et d'éloignement entre les élus et la population qu'ils représentent.

Favoriser la relève, ça ne se décrète pas dans les statuts. Il y a déjà une certaine confiance des plus anciens envers les plus jeunes. Ils leur préparent le terrain. Nos nouvelles règles permettent aux personnes élues d'être conscientes qu'elles devront laisser leur place à quelqu'un d'autre un jour, et de réfléchir à leur vie, aussi.

À l'avenir, un socialiste vaudois ne pourrait plus jamais être conseiller d'État plus de vingt ans. Ni siéger plus de vingt ans au Conseil national ou au Conseil des États, et vingt-quatre ans s'il passe de l'un à l'autre. Pourquoi faudrait-il, a priori, couper la carrière politique d'une personne qui est riche de son expérience et assurée de sa réélection?

Les durées dont vous parlez sont des extrémités absolues. L'idée est de ne pas y arriver, mais plutôt de limiter à trois mandats au Conseil d'État ou quatre à Berne. Les carrières des politiciens ne leur appartiennent pas. C'est important de le dire. Toute carrière politique repose sur la volonté du parti et le souhait de la population. Donc, plutôt que de couper l'herbe sous le pied de qui que ce soit, ce système permet de reconnaître l'expérience et de la transmettre.

Imaginons qu'une personne élue demande une dérogation. Désormais, elle doit d'abord convaincre le comité directeur de demander cette dérogation au congrès pour elle. Vous évitez ainsi un débat en public. Vous ne craignez pas d'être critiqué pour un manque de transparence?

Nous sommes très sereins. Les moments de déchirements que nous avons connus se sont déroulés dans des congrès, qui sont publics. Or, nos congrès sont faits pour valoriser nos idées et ressortir unis. Nous ne voulons pas passer ces congrès à nous expliquer entre nous, dire si on est d'accord ou pas sur la dérogation qu'un élu demande, ça donne une image assez pitoyable du monde politique. On préfère porter des propositions concrètes, comme le lancement d'une initiative pour les locataires lors du dernier congrès. Donc à l'avenir, le comité directeur, composé d'environ 30 personnes qui représentent aussi la base, a deux options. Soit, en fonction des valeurs du parti et dans l'intérêt de gagner une élection, il estime que cela vaut la peine de poser la question au congrès, qui reste souverain. Soit il considère que cela n'en vaut pas la peine et il faut prendre acte de la situation. Et d'une manière ou d'une autre, ce refus serait connu du public.

Vous avez déjà reporté la révision des statuts du parti d'environ six mois. Pourquoi? Il vous a fallu du temps pour trouver un consensus? L'accouchement a été difficile?

Oui, l'accouchement a été difficile. C'est une question sensible. Dans les derniers congrès, cela a évidemment laissé des cicatrices, Certains ont été déçus de la manière dont ça s'est passé. C'était très long de pouvoir consulter à l'interne du parti, de trouver une solution qui convienne à toutes et tous. Et l'idée est de ne pas arriver à un congrès pour créer un nouveau déchirement, mais de refermer les plaies, être clair avec la base du parti et nos électeurs. Finalement, cette proposition de révision des statuts a été adoptée à l'unanimité du comité directeur... Et j'en suis assez fier, parce qu'on prend tout de même des règles qui durcissent énormément le système, mais qui ne sont pas impossibles à respecter.

On comprend que l'année dernière, il y avait encore des tensions à cause de la dérogation de Roger Nordmann en 2022 et puis celle de Brenda Tuosto en 2023.

Certaines choses étaient liées au passé et il y avait des désaccords sur ce qui peut se passer dans le futur. Depuis 2022, nous nous

sommes même demandé s'il fallait supprimer toute possibilité de dérogation. À la fin, nous estimons qu'il y a toujours des circonstances particulières qui rendent impossible de refuser toute exception. On ne sait jamais ce que la vie nous réserve.

Vous estimez qu'avec ces futurs statuts, il y aura encore assez de souplesse au PSV pour gérer les carrières?

Je pense même que ce sera mieux que maintenant. Ce qui change, c'est qu'il faudra un soutien extrêmement fort de la base, ce qui offre une légitimité plus grande. Il s'agit aussi de nous organiser pour accompagner humainement des personnes, éviter qu'elles ne se retrouvent sans rien du jour au lendemain. Un arrêt brutal de carrière peut être lourd, émotionnellement. Une commission du parti aura le rôle d'approcher la personne en amont de la fin de son mandat pour discuter.

Ces situations étaient donc couvertes par une sorte de tabou?

Bien sûr qu'il y a un petit côté tabou. Et on aimerait pouvoir le dépasser. Certaines personnes ne pensent jamais à la fin de leur carrière politique et finissent par être surprises que cette fin puisse arriver.

Sur vos listes électorales pour le Grand Conseil, une place serait réservée à un membre de la Jeunesse socialiste. Est-ce que jusqu'à présent, il n'y avait pas assez de jeunes candidats sur vos listes?

Je suis arrivé au Grand Conseil en 2022, j'ai maintenant 29 ans. On m'a fait confiance malgré mon jeune âge, cela doit aussi être le cas pour d'autres. Avec des jeunes, la représentativité de la population est meilleure. Le but est d'encourager les différentes sections à placer au moins un jeune de moins de 35 ans. Mais ce n'est pas strictement obligatoire.

Vous demandez qu'au moins la moitié de la liste soit occupée par des femmes. Ce n'était pas déjà le cas avant? Est-ce que

vous estimez qu'il y a un risque que cette proportion puisse baisser?

Le monde politique est à l'image de la société: les femmes sont toujours sous-représentées dans les postes à responsabilité. Le Parti socialiste a ancré le principe de parité depuis très longtemps. Maintenant, nous renforçons la tendance en disant que la moitié est un minimum, qu'il pourrait donc y avoir 55%, 60% ou 65% de femmes. Et il y a peut-être aussi l'idée de compenser ce que les autres partis sont incapables de faire, car le vieil homme blanc de plus de 50 ans, c'est toujours la norme en politique, malgré tout.

Un durcissement en quatre points

- Sauf dérogation, les limites restent de trois législatures de cinq ans au Grand Conseil, idem au Conseil d'État, cumulables; de quatre législatures de quatre ans au Conseil national, idem au Conseil des États, mais non cumulables: si un parlementaire fédéral occupe successivement les deux Chambres, il ne peut pas dépasser six législatures (illimité actuellement).
- Une seule dérogation est possible par personne et par mandat (illimité actuellement).
- Le comité directeur peut refuser une demande de dérogation, sans recours possible au congrès (aujourd'hui, l'élu se présente librement devant le congrès, le comité directeur ne faisant que donner un avis).
- Le congrès peut accorder une dérogation avec trois quarts des votes (deux tiers actuellement).

Jérôme Cachin est journaliste à la rubrique vaudoise depuis 2019, spécialisé en politique. [Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

42 commentaires